



## D'une faïsse à l'autre

### Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze - N°14



#### **Recevoir le bulletin municipal autrement**

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal [www.lamelouze.fr](http://www.lamelouze.fr)

Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr) et d'indiquer en objet

**« bulletin municipal »**

#### *Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945*

*La cérémonie aura lieu le samedi 8 mai 2021*

*À 17h00 - Place de la Mairie.*

*Selon les règles sanitaires qui seront en vigueur ce jour-là pour le département du Gard*

#### **Hommage à Suzanne SOUSTELLE**

Cette année, Suzanne Soustelle ne déposera pas la gerbe au pied du Monument aux Morts comme elle en avait coutume.

Le conseil municipal souhaite rendre hommage à leur doyenne qui s'en est allée à petits pas le 14 janvier 2021.

Native des Appens, elle a eu une vie dure mais bien remplie, bien entourée. Tournée vers les autres, prête à rendre service sans compter, avec générosité, elle a fait de sa maison un lieu d'accueil chaleureux en toute simplicité.

Avec beaucoup de discrétion, elle a suivi avec beaucoup d'intérêt la vie communale, son mari Georges ayant été conseiller et adjoint de la commune. Eduqués à la notion de l'intérêt public, trois de ses fils s'y sont investis par la suite.

Chacun se souviendra avec émotion de son accueil, de son sourire et de sa gentillesse. Elle était toujours prête quand il s'agissait de participer à la vie associative autant à Saint Martin de Boubaux qu'à Lamelouze. « Il suffit que je trouve un taxi » disait-elle.

Appréciée pour son écoute, sa sensibilité, son esprit vif et avisé, sa lucidité, elle était la mémoire vivante de Lamelouze.

Le conseil municipal présente ses très sincères condoléances à toute sa grande famille.

2021 a commencé douloureusement pour plusieurs familles de Lamelouze, l'état civil en fin de bulletin en est le reflet. Viennent s'y ajouter bien d'autres amis et connaissances des communes voisines et de plus loin encore.

## VACCINATION

### **En ce temps de troisième confinement, si vous souhaitez prendre un rendez-vous pour vous faire vacciner.**

- ✓ En téléphonant directement au : 0800 009 110
- ✓ En vous rendant sur le site : <https://www.doctolib.fr>
  
- ✓ Mais aussi à la **Maison de Santé Simone Veil à La Grand Combe**. Celle-ci reste mobilisée et met en place des permanences hebdomadaires de vaccination contre la COVID.

Les vaccinations s'effectueront cette fois-ci **uniquement sur rdv**, en appelant au **07 67 32 38 32, le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, de 13h30 à 16h30.**

- ✓ Si vous rencontrez des difficultés : Il est possible de venir à la mairie, mardi et jeudi matin

## CHEVRERIE COMMUNALE :

### LA CHEVRERIE DES CEVENOLS

### **Depuis janvier 2021, la chèvrerie communale de Lamelouze accueille une équipe nouvelle :**

Suite au départ de l'équipe en place qui vole dorénavant de ses propres ailes, un appel à candidature a été porté par la Chambre d'Agriculture - service Relance Cévennes.

Les élus ont reçu cinq équipes de candidats.

L'équipe sélectionnée, enthousiaste et volontaire, forte d'une expérience de 7 ans dans l'élevage et la fabrication artisanale en fromagerie, a su être démonstrative et convaincante.

Ils sont arrivés fin de décembre 2020 avec une partie de leur cheptel. Le troupeau compte désormais 60 chèvres. Les objectifs de maintien des milieux ouverts, d'accueil à la ferme pour les scolaires et tout public, la participation aux manifestations communales sont les grandes lignes du projet.

Le troupeau sort quotidiennement.

Jérôme BOSCHER, chef d'exploitation expérimenté est responsable de la fabrication des fromages de chèvres. Celle-ci a commencé en mi-mars 2021.

**La municipalité a donné un grand coup de pouce bien nécessaire pour le démarrage d'activités de la nouvelle équipe.**

- Le chemin d'accès a été modifié



- Les chèvres ont dorénavant un parc à l'extérieur



## L'illustration ci-après se passe de commentaires !

Elus et bénévoles ont participé à un nettoyage conséquent, le mardi 9 mars



**Bilan : 20 camions !**

Ainsi que le samedi 27 et dimanche matin 28 mars !





**Bilan : 8 camions de plus !**

**LE FUMIER est à  
DISPOSITION DES  
HABITANTS DE LA  
COMMUNE DE LAMELOUZE**

**UN GRAND MERCI à TOUS !**

**Regardons devant !**

**Pâturage et maintien des milieux ouverts**

**La commune a remobilisé les propriétaires fonciers par courrier comme au moment de la création de la chèvrerie. Une partie des propriétaires contactés ont répondu en mettant des parcelles à disposition.**

**MERCI à eux tous !**

**Il serait nécessaire d'agrandir encore les possibilités de pâturage. Rapprochez-vous rapidement de la mairie pour donner votre réponse. Ne tardez plus !**



**La production a enfin démarré !**

## **Fromages de chèvre, œufs sont à la vente**

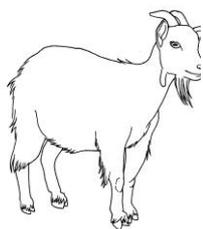
- **A la chèvrerie communale, appelez pour vous assurer du rendez-vous.**
- **MAIS AUSSI sur les marchés de : Cendras, le vendredi;  
La Grand Combe, le samedi ; Chamborigaud, le dimanche**

**Jérôme BOSCHER**

**Chèvrerie Communale de Lamelouze**

**Tel de Jérôme : 06 65 31 82 16**

**Mél : [chevreriedescevenols@gmail.com](mailto:chevreriedescevenols@gmail.com)**



**Le dimanche 16 mai à partir de 13h00**

**Inauguration de la nouvelle exploitation**

**Chèvrerie communale des Cévenols**

## TRAVAUX

- **Effractions**

La commune a été la cible de trop nombreuses effractions de résidences secondaires en début d'année 2021.

La municipalité a pris des dispositions et demande à chacun, sans tomber dans une méfiance exagérée d'être vigilant.

La porte de l'église a été réparée. Merci à M. Nicolas RIBOT, menuisier aux Salles du Gardon.



- **Nouvelles plantations sur les terrains communaux**

Le Conseil département du Gard a offert comme chaque année, la possibilité de commander les fleurs produites par l'ESAT du Mas de la Bastide à Nîmes, pour embellir les communes.

Des plantations nouvelles sont en place à **l'église** : 20 lauriers roses

Et **au Plô** : 34 arbustes

Merci à Jean-Claude GARNIER, David JUSTES et Thierry SOUSTELLE !

- **Le nettoyage du Plô** se fait au fil du temps de manière informelle. Bien qu'il ne soit pas fréquenté depuis août 2019, l'entretien a été fait régulièrement. Vous êtes conviés à téléphoner à la mairie si vous souhaitez vous joindre à l'équipe en tant que bénévoles. **Merci à ceux qui en ont déjà pris l'initiative.**
- **Bouclage ENEDIS – Gard/Lozère est effectif depuis début mars 2021**
- **A la Nougarède**, le dossier qui a été ouvert en 2016, pourrait trouver une solution dans l'année 2021 ! Le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) a enfin mandaté un expert pour étudier les différentes possibilités.

- **La salle polyvalente fait peau neuve**

La salle polyvalente est en cours de rénovation. Après étude des différents devis demandés et vote par le conseil municipal, des artisans locaux sont à l'œuvre :

L'électricité et l'éclairage (entreprise TH ELEC du Collet de Dèze), la peinture (entreprise Christophe SANTOS de La Grand Combe), la pose de lisses de protection des murs et la création d'un bar en bois de châtaignier (entreprise Décorabois - Nicolas RIBOT aux Salles du Gardon) sont en cours de réalisation.

**En espérant pouvoir accueillir toutes les manifestations très bientôt !**

- **SIVU –Lamelouze - Saint Martin de Boubaux**

Le partenariat avec la commune de Saint Martin de Boubaux, nous permet :

- de répondre au remplissage du silo de la chaudière communale à copeaux mensuellement,
- d'effectuer le passage du tractopelle au besoin sur les routes communales

La bonne entente entre les communes est bien appréciée.

- **Information au sujet des routes communales**

Après trois relances infructueuses par courrier, les propriétaires dont les parcelles longent les routes communales seront prochainement recontactés au sujet des pins maritimes qui bordent celles-ci. Ils peuvent d'ores et déjà se rapprocher de la mairie. La programmation des travaux de goudronnage en dépend.

- **Information au sujet des routes départementales**

Un nouveau débroussaillage sur les routes départementales RD32 sera effectué. Les propriétaires ont été contactés.

Une réfection de la RD 432 sera faite par endroits. Le marquage axial a été redemandé.

|                  |
|------------------|
| <b>EN MAIRIE</b> |
|------------------|

- **Taux d'imposition des taxes directes locales :**

Le conseil municipal du 14 avril 2021 a voté à l'unanimité le maintien des taux qui restent identiques depuis 2015.

**Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :**

Taxe Foncière Bâti: 12,91%

Taxe Foncière Non Bâti : 79,85%

- Le budget communal 2021 a été voté à l'unanimité

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT |  |                  |
|----------------------------|--|------------------|
| CHAPITRE                   | LIBELLE                                | VOTE             |
| 22                         | Dépenses imprévues                     | 17000,00         |
| 23                         | Virement à la section d'investissement | 49019,92         |
| 11                         | Charges de gestion générale            | 109979,20        |
| 12                         | Charges du personnel                   | 43850,00         |
| 65                         | Autres charges de gestion              | 41600,00         |
| 67                         | Charges exceptionnelles                | 3000,00          |
| 73                         | Attributions de compensation           | 15000,00         |
| <b>TOTAL</b>               |  | <b>279449,12</b> |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT |                             |                  |
|----------------------------|-----------------------------|------------------|
| CHAPITRE                   | LIBELLE                     | VOTE             |
| 002                        | Résultats de fonctionnement | 139663,12        |
| 70                         | Produits des services       | 1000,00          |
| 73                         | Impôts et taxes             | 74194,00         |
| 74                         | Dotations et participations | 54496,00         |
| 75                         | Autres produits de gestion  | 9096,00          |
| 13                         | Atténuation des charges     | 1000,00          |
| <b>TOTAL</b>               |                             | <b>279449,12</b> |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |                     |                 |
|---------------------------|---------------------|-----------------|
| CHAPITRE                  | LIBELLE             | VOTE            |
| 21                        | Non individualisées | 1500,00         |
| 23                        | Bâtiments communaux | 44628,48        |
| 21                        | Voierie             | 29068,82        |
| 23                        | Chévrerie           | 3859,25         |
| <b>TOTAL</b>              |                     | <b>79056,55</b> |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT |  |                 |
|---------------------------|--|-----------------|
| CHAPITRE                  | LIBELLE                                  | VOTE            |
| 001                       | Solde d'exécution sect d'investissement  | 5114,86         |
| 21                        | Virement de la section de fonctionnement | 49019,92        |
| 10                        | Financières                              | 19513,96        |
| 13                        | Non individualisées                      | 5407,81         |
| <b>TOTAL</b>              |  | <b>79056,55</b> |

Merci à Claude-Lise RIBOT pour la clarté et les précisions de sa présentation.

- **Contrôle URSSAF**

Début janvier 2021, l'URSSAF a contrôlé les finances de la commune. Aucune remarque n'a été faite en conclusion de ce contrôle.

- **Adressage**

La mise en place de la fibre nécessite que les voies de la commune soient baptisées et que les maisons portent un numéro. La demande de raccordement au réseau de la fibre dès qu'il sera opérationnel devra être initiée par chaque foyer.

Aussi, la municipalité a entrepris cette démarche. Vous serez tenus informés au fil du temps.

- **Recensement militaire**

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une *attestation de situation administrative*. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois qui suit.

- **La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).**

**Votre recensement fait, la mairie vous remet votre attestation de recensement.**

- **Il est possible aussi d'effectuer cette démarche par Internet :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

- **Pour information : Inhumation dans un cimetière familial sur un terrain privé**

<https://www.gard.gouv.fr/content/download/24631/178932/file/4.%20Inhumation%20en%20terrain%20priv%C3%A9.pdf>

L'inhumation d'un cercueil ou d'une urne cinéraire dans une propriété privée doit être autorisée par le Préfet du département où se situe la propriété, dans les conditions prévues à l'article R.2213-32 du Code général des collectivités territoriales,

**Cette autorisation est strictement individuelle et ne confère aucun droit d'inhumation, dans le même terrain privé, aux autres membres de la famille.**

L'autorisation est délivrée sur présentation des documents suivants :

- Demande écrite présentée par un membre de la famille précisant l'état civil de la personne décédée, la date du décès, le jour, l'heure et le lieu de l'inhumation;
- Acte de décès ;
- Autorisation de fermeture de cercueil ;
- s'il y a lieu, attestation de crémation délivré par le responsable du crématorium pour une urne ;
- Avis du maire de la commune où se situe le lieu d'inhumation ;
- Attestation du maire de la commune où se situe le lieu d'inhumation attestant que ce cimetière se trouve à plus de 35 mètres de toute habitation (art. L.2223-9 du CGCT) ;
- si la parcelle concernée est en indivision, accord préalable des co-indivisaires pour l'inhumation dans leur propriété ;

- Avis favorable d'un hydrogéologue agréé constatant l'absence de risque de contamination des eaux. Cet avis n'est pas requis pour l'inhumation d'une urne cinéraire.

En ce qui concerne l'avis de l'hydrogéologue, il est conseillé de faire la demande, dans les meilleurs délais, auprès de l'Agence Régionale de Santé A.R.S., qui informe le responsable hydrogéologue départemental. Ce dernier désigne un hydrogéologue qui contacte directement la famille. Les frais sont à la charge de la famille. Cet avis peut être demandé par les familles à tout moment. Une fois rendu, il est valable plusieurs décennies.

L'inhumation d'un cercueil ou d'une urne cinéraire dans une propriété privée greève le terrain où se situe la sépulture d'une servitude perpétuelle, la propriété privée est donc grevée d'un droit de passage inaliénable et imprescriptible, pour garantir aux héritiers des personnes inhumées, la liberté de venir s'y recueillir.

En cas de vente de la propriété, les héritiers de la personne inhumée bénéficient d'un droit d'accès perpétuel (art. R.2213-32 du CGCT).

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES et REGIONALES**

**Les 20 et 27 juin 2021**

**Salle polyvalente de la commune,**

**Dans les conditions de respect des règles sanitaires en vigueur à ces dates.**



Newsletter



— **Faites vivre votre territoire en photo** —

## **Concours photo des hautes vallées cévenoles**

**Du 02 avril au 30 octobre 2021**

Pour préparer cet événement, il organise cette année **un concours photo gratuit**, ouvert à tous les habitants du territoire, **sur le thème des 46 villages cévenols\* situés sur son périmètre d'intervention.**

Le Syndicat des hautes vallées cévenoles (SHVC) œuvre dans les domaines du développement durable tout en conciliant l'activité humaine. Il met en pratique le programme MAB - *Man And Biosphere* (L'Homme et la Biosphère) de l'UNESCO. **Il fêtera ses 30 ans en 2022.**

Au-delà d'un simple concours photos, en concourant, vous participez à une démarche collaborative, à l'image des actions que mène le Syndicat. Vos images seront non seulement valorisées à travers une exposition (dans la limite de 40 tirages) mais serviront également à l'illustration du livre en cours de rédaction pour célébrer les 30 ans du SHVC et plus largement contribueront à sa photothèque.

**Concours photo**  
des hautes vallées cévenoles

Du 02 avril au 30 octobre 2021

Règlement, modalités et inscription : [www.nosvillagescevenols.com](http://www.nosvillagescevenols.com)

Infos : 04 66 07 39 25 - [gestionbiosphera@smhvc.fr](mailto:gestionbiosphera@smhvc.fr)

Ce concours photo concerne **exclusivement les 8 vallées (46 communes) situées sur le périmètre d'intervention du Syndicat** que sont :

- **Vallée de la Haute Cèze** : Saint-André-de-Capcèze, Malons-et-Elze, Pontails-et-Brésis, Bonnevaux, Concoules, Aujac, Génolhac, Sénéchas
- **Vallée du Luech** : Le Pont-de-Montvert, Saint-Maurice-de-Ventalon, Vialas, Chamborigaud, Le Chambon, La Vernarède
- **Haute Vallée de l'Auzonnet** : Portes, Le Martinet
- **Vallée Longue** : Saint-Privat-de-Vallongue, Saint-Frézal-de-Ventalon, Saint-Andéol-de-Clerguemort, Saint-Hilaire-de-Lavit, Saint-Michel-de-Dèze, Le Collet-de-Dèze, Saint-Julien-des-Points, Sainte-Cécile-d'Andorge, Branoux-Les-Taillades, La Grand'Combe, Les Salles-du-Gardon, Laval-Pradel
- **Vallée du Galeizon** : Saint-Marti-de-Boubaux, Lamelouze, Saint-Paul-La-Coste, Soustelle, Cendras
  - **Vallée Française - Gardon de Saint-Germain** : Saint-André-de-Lancize, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Martin-de-Lansuscle, Saint-Etienne-Vallée-Française
  - **Gardon de Mialet** : Mialet, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Saint-Jean-du-Pin
  - **Vallée Française-Gardon de Sainte-Croix** : Bassurels, Le Pompidou, Molezon, Gabriac, Sainte-Croix-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française

Pour l'inscription et

Pour plus d'infos : [www.nosvillagescevenols.com](http://www.nosvillagescevenols.com)

ou 04 66 07 39 25 - [gestionbiosphera@smhvc.fr](mailto:gestionbiosphera@smhvc.fr)

## ETAT CIVIL

### Décès

Suzanne SOUSTELLE - 14 janvier 2021

Joël HERBULOT– 14 janvier 2021

André MATHIEU – 13 février 2021

Guy PLANTIER – 23 mars 2021

Nous adressons nos sincères condoléances à chacune des familles.



## **LES ADRESSES UTILES :**

### **MAIRIE DE LAMELOUZE :**

**Ouverture au public :** mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr)

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58 - 09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15 - 04 66 86 74 86

M. Bruno BIONDINI : 06 69 72 12 14

### **ALES AGGLOMERATION :**

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

### **SAMU : 15**

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

### **POMPIERS : 18 ou 112**

### **POLICE SECOURS : 17**

**En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....**

### **ENEDIS : pour les particuliers**

**En cas de panne : 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).**

**REAAL : en cas d'urgence sur le réseau d'eau potable, téléphonez au : 04 66 54 30 90**

### **CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)**

Tel : 04 66 78 69 82

### **MAISON MEDICALE : Téléphoner au 15**

À partir du Jeudi 28 mai 2020 à 20h, les patients pourront venir consulter un médecin généraliste sur les plages horaires habituelles de la Maison Médicale de Garde, dans un local dédié proche de l'entrée des urgences de l'hôpital. Route d'accès aux Urgences de l'Hôpital (chemin des potences)

Du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 9h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit.

### **PÔLE de SANTE**

50 Impasse du Clocher - 30110 CENDRAS – 04 34 24 22 09 ou 04 66 43 08 76

Deux médecins généralistes, un pédiatre, une kinésithérapeute

### **MAISON DE SANTE SIMONE VEIL**

18 rue de la Clède – 30110 LA GRANDE COMBE

04 48 21 57 08

### **CABINETS INFIRMIERS DU SECTEUR :**

1. Fambesous quartier Florac – 30530 PORTES - Tel : 06 58 53 34 56

2. 30 110 BRANOUX - Tel : 06 14 77 57 23 – 06 18 79 32 09